

RÉUNION D'INFORMATION DES ELUS du 10 février 2017

VAUCLUSE

La politique d'aide à
l'assainissement de l'agence de
l'eau Rhône Méditerranée Corse



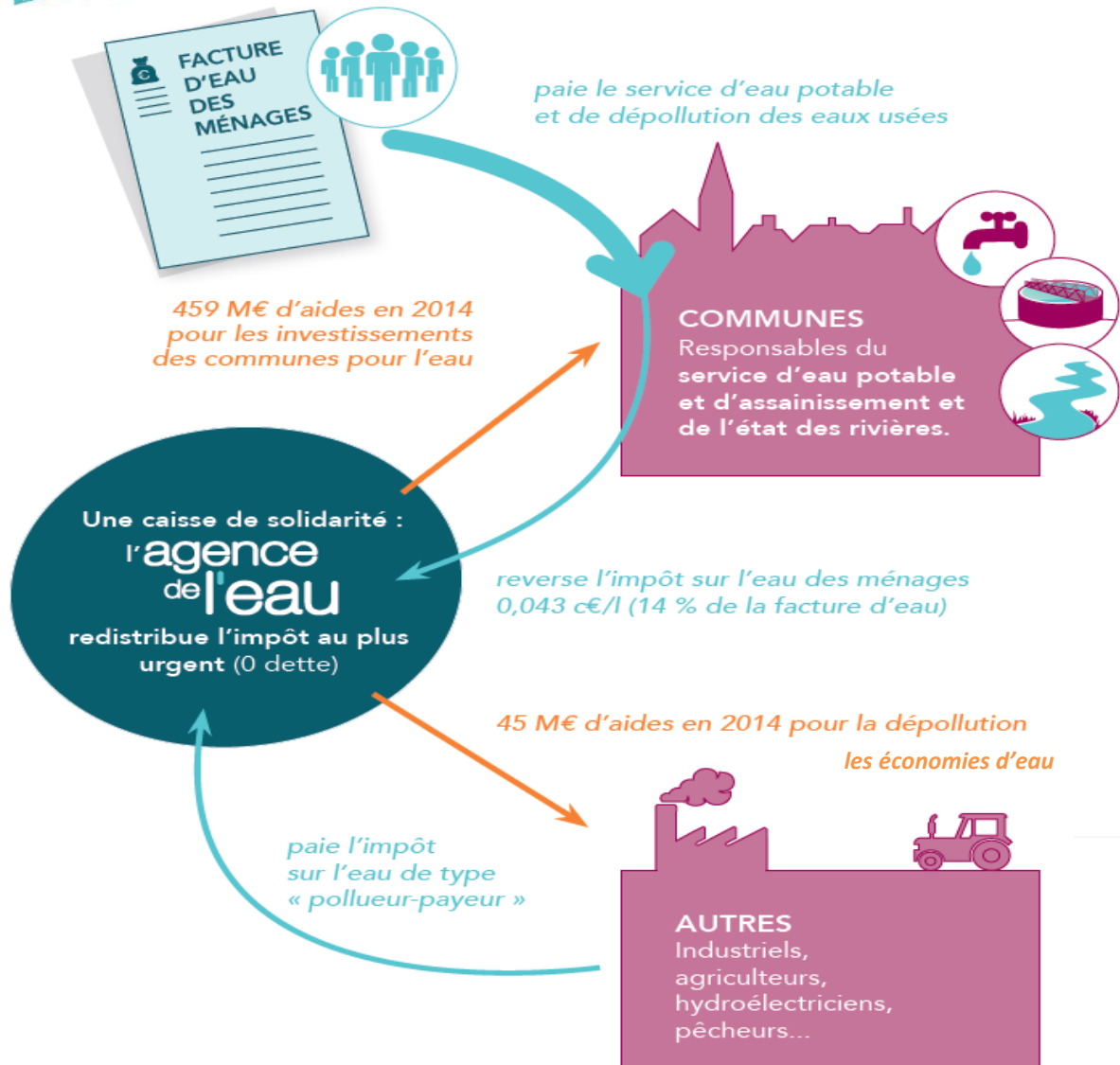
Délégation PACA et Corse

Le champ d'action de l'agence de l'eau

Son objectif : atteindre le bon état des milieux aquatiques



Les moyens d'action de l'agence de l'eau



Environ 500 M€ aide/an sur le bassin RMC (dont 80% collectivités)

1 € d'aide = 3 € de travaux
Soit pour PACA environ 400 M€ de travaux annuels

Environ 10 000 emplois directs non délocalisables

Eau = attractivité, vitalité économique et offre touristique = des emplois et des revenus Indirects à consolider

Les aides de l'agence de l'eau liées à l'assainissement

10 ième programme 2013-2018

Les aides liées à l'assainissement

Limiter la pollution d'origine domestique pour :

Limiter les impacts sur les milieux (milieux prioritaires au SDAGE 2016/2021, zones protégées)

Accompagner la réglementation et les programmes nationaux (mise en conformité vis-à-vis directive ERU)

Accompagner les enjeux émergents (adaptation au changement climatique)

Assurer une gestion durable et maintenir les performances des systèmes d'assainissement (primes, gestion patrimoniale)

Les aides liées à l'assainissement

1 - Limiter la pollution d'origine domestique

Actions aidées :

- Les études (schémas directeurs, diagnostics ...) sur assainissement et pluvial
- La mise en place de traitement pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement (traitement biologiques et appropriés, amélioration du fonctionnement des stations NC performance)
- Les actions sur les réseaux d'assainissement visant à rétablir la conformité (temps sec, temps de pluie, stockages ...)
- Traitement des boues en cohérence avec le plan départemental
- Mise en place auto surveillance réglementaire
- La mise aux normes de l'assainissement non collectif

Taux d'aide : jusqu'à 30 % pour les travaux et 50% pour les études

Possibilité de bonifier l'aide de l'Agence pour certains travaux jusqu'à 50% dans le cadre d'une approche contractuelle.

Les stations d'épuration déclarées non-conformes équipement de plus de 10 000 EH (échéance 1998) en zone sensible ou de plus de 15 000 EH (échéance 2000) en zone normale ne sont plus éligibles aux aides de l'Agence.

Les aides liées à l'assainissement

2 - Réduire les débordements des réseaux d'assainissement par temps de pluie

9 systèmes prioritaires pour le département du Vaucluse

Taux d'aides :

50 % pour les études et **jusqu'à 30 %** pour les travaux

Mise en place de **contrats « temps de pluie »** permettant de bonifier les travaux de **+20 %**

Travaux de désimperméabilisation, déconnexion du pluvial et infiltration : **jusqu'à 50 %**

Actions éligibles :

L'ensemble des travaux concourant à la réduction des débordements des systèmes d'assainissement en cas de pluie: actions de connaissance, schémas directeurs, travaux : élimination des eaux parasites, chemisage, mise en séparatif, limitation des surverses, redimensionnement des collecteurs, désimperméabilisation de l'existant et infiltration, ...

Les aides liées à l'assainissement

3 - La solidarité avec le rural

Actions aidées : pour les communes rurales

- Accompagner le renouvellement des installations (dans la limite d'une enveloppe départementale annuelle)
- Soutenir l'assistance technique (SATESE et SATAA)

Taux d'aides :

30 % avec possibilité d'aller jusqu'à 50 % (en complément des aides hors rural)

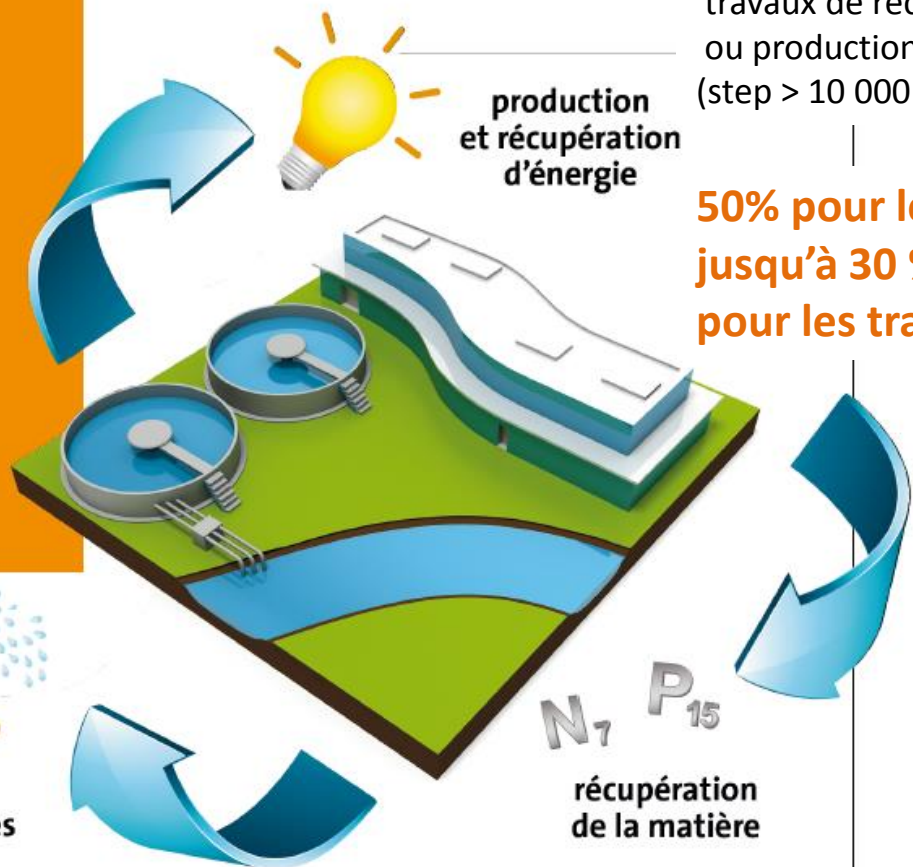
50 %

Les aides liées à l'assainissement

4 - La station du futur déjà dans les tuyaux

La station d'épuration évolue. Elle innove et devient une usine de valorisation des eaux, qui produit aussi de l'énergie, de l'eau pour l'irrigation. Et bientôt, du phosphore, de l'azote, de la cellulose...

de 50 à 80 %
Pour études et travaux



Diagnostics énergétiques,
travaux de récupération
ou production d'énergie
(step > 10 000 EH)

50% pour les études et
jusqu'à 30 % ou 50 %
pour les travaux

Les aides liées à l'assainissement

5 - La gestion durable des services : la prime de performance épuratoire : accompagne la réglementation, incite le gestionnaire à améliorer les performances des systèmes, à mieux en surveiller et contrôler le fonctionnement,

Charge reçue

Sous-produits

Boues produites

rendement

Autosurveillance

Conformités ERU

Destination des boues

Métaux

$$\text{Prime} = \text{Assiette} \times \text{Taux} \times \text{Coefficients} + \text{Bonus}$$

Par paramètre de pollution

Majorés de 1.1 à 1.5 pour

les petites stations

Les aides liées à l'assainissement

5 - La gestion durable des services d'assainissement

Actions éligibles :

Schémas-directeurs assainissement, zonage

Inventaire du patrimoine, descriptif détaillé, SIG, outil prédictif de renouvellement,

Autosurveillance, Métrologie

Gestion patrimoniale

Structuration des services, regroupement communal, tarification, mode de gestion

planifier

connaître

Piloter,
exploiter

Amortir et
investir

S'organiser

Taux d'aides : jusqu'à 50 %

Appel à
projet
juin 2016-
juin 2018

Jusqu'à 80 %



**SAUVONS
L'EAU!**

Modalités pratiques (aides)

- Demande de subvention **avant le démarrage des travaux** à chaque financeur : formulaire de demande d'aide spécifique
- Descriptif technique et financier des travaux (financements sollicités)
- **Autorisation de démarrage anticipé** des travaux à solliciter
- DSP: prise en compte de la subvention dans l'équilibre du prix de l'eau
- Respect **charte qualité des réseaux**

brochure d'information – formulaire de demande d'aide

www.eaurmc.fr

